

**COMPTAGE DES POIDS LOURDS
POUR L'USINE LAFARGE-CONTES
ANNEE 2007**

J'ai repris le compte des poids lourds que vous m'avez communiqué pour l'année 2007.

Quelques remarques :

- vous ne comptez que 150 000 tonnes de calcaire de la carrière du Pont de Peille, alors qu'il y en a 220 000 déclarées pour l'ERS pour cette année-là.

Cela représente 10 000 camions au lieu des 6 818 que vous annoncez.

- vous avez compté seulement 705 tonnes de déchets (résidus de broyage), potentiellement vous pouvez en avoir beaucoup plus, d'après votre arrêté préfectoral.

- de même pour les boues d'hydroxyde d'alumine, qui sont autorisée jusqu'à 10 000 tonnes.

Je reprends donc votre comptage :

Je rajoute les camions carrières qui manquent, et je les ramène à 220 jours ouvrables pour tenir compte de la non exploitation de cette carrière en Août, cela nous donne 46 camions/jour ouvrable pour la carrière, soit 92 mouvements de camions/jour ouvrable.

J'arrive à 106 camions/jour pour le reste, soit (arrondi à 110) 220 mouvements/jour ouvrable.

Conclusion :

En 2007, on peut considérer 312 mouvements de camions par jour ouvrable liés à votre activité.

Ce chiffre ne tient évidemment pas compte de la totalité du tonnage autorisé pour l'ensemble des déchets (il doit être revu à la hausse en cas d'augmentation des déchets reçus).

J'ai compté 230 jours ouvrables/an, sauf pour les camions carrière.

Je transmets ce chiffre au Pays des Paillons (communauté de communes et Conseil de Développement), dans le cadre du schéma des déplacements et du comptage des poids lourds sur nos routes

Veillez recevoir mes meilleures salutations,

Pour ACME,
Nadine Broch, présidente.